



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-quatrième session

Genève (Suisse), 4-9 juillet 2011

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

PARTIE A – Mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2008-2013 - État d'avancement général de la mise en œuvre

1. À sa trentième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique pour 2008-2013¹.
2. La Partie 3 du Plan stratégique comprend une liste de contrôle qui permet de suivre l'état d'avancement du Plan stratégique. Cette liste doit être périodiquement mise à jour et soumise pour examen au Comité exécutif et à la Commission.
3. La Commission est invitée à examiner la liste de contrôle qui figure à l'Annexe 1 du présent document, ainsi que les notes complémentaires du Secrétariat contenues à l'Annexe 2, et à fournir ses vues et recommandations, le cas échéant.

PARTIE B – Élaboration du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019

4. À sa trente-troisième session, la Commission est convenue de demander aux comités de coordination de faire des propositions pour l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2014-2019 sur la base du questionnaire mis au point par un groupe électronique composé du Président et des Vice-présidents. Les questions suivantes ont été transmises à tous les comités de coordination.
 - a) Les cinq objectifs actuels sont-ils pertinents? Quels changements proposeriez-vous le cas échéant ?
 - b) Le cadre 2003-2007 ne comprenait pas d'indicateurs mesurables, contrairement au Plan stratégique actuel. Le nouveau plan stratégique devrait-il comprendre des indicateurs mesurables? La présentation actuelle en tableaux vous satisfait-elle ou auriez-vous des changements à proposer ? Par exemple est-il utile de pouvoir connaître les activités en cours ?
 - c) Quelles sont les principales difficultés auxquelles se heurte le Codex? Quels objectifs/quelles activités devrait-on inclure dans le nouveau plan afin que ces difficultés reçoivent toute l'attention nécessaire?
 - d) Étant donné que la participation des pays en développement aux travaux du Codex est actuellement le principal problème, quels objectifs/quelles activités devrait-on inclure dans le nouveau plan afin que ce problème reçoive toute l'attention nécessaire en 2013-2018?
 - e) Les structures et procédures déjà en place du Codex répondent-elles aux besoins actuels des membres (il s'agit des diverses options pour la « procédure par étapes », de l'examen critique par le Comité exécutif de la Commission, etc.)? Quels changements pourrait-on envisager?
 - f) La Commission travaille dans un contexte de changements et de progrès technologiques. Des questions comme les conséquences des changements climatiques sur la sécurité sanitaire des aliments et les

¹ Publié en 2007 sous la cote ISSN 0259-2916.

nouvelles technologies de production comme les nanotechnologies, etc., devraient-elles être prises en compte dans le nouveau Plan stratégique? Si oui, comment?

5. On trouvera un compte rendu des débats qui ont eu lieu au sein des comités de coordination et des réponses à ces questions dans les rapports énumérés ci-après.

- Comité de coordination pour l'Europe (REP 11/EURO, par. 10-13)
- Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, REP 11/NASWP, par. 34-39.
- Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, REP 11/LAC, par. 40-50.
- Comité de coordination pour l'Asie (REP 11/ASIA, par. 26-34)
- Comité de coordination pour l'Afrique, REP 11/AFRICA, par. 25-32.
- Comité de coordination pour le Proche-Orient (REP 11/NEA, par. 36-55)

Les travaux préparatoires du Plan stratégique du Codex 2014-2019 sont examinés dans le document portant la cote CX/EXEC 11/65/4.

Annexe 1

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013

| Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents | | | | | | | |
|--|--|-------------------|--|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 1.1 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité alimentaire | CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCNFSU, groupes spéciaux et comités s'occupant de produits concernés | Activité continue | Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes | En cours | Voir CX/CAC 11/34/3 et CX/EXEC 11/65/2 | | |
| 1.2 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des aliments | Groupes spéciaux compétents, comités s'occupant de produits et Comités FAO/OMS de coordination | Activité continue | Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes | En cours | Voir CX/CAC 11/34/3 et CX/EXEC 11/65/2 | | |
| 1.3 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition | CCFL, CCNFSU | Activité continue | Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes | En cours | Voir CX/CAC 11/34/3 et CX/EXEC 11/65/2 | | |
| 1.4 Passer en revue et | CCMAS, | Activité | Normes et textes | En cours | Voir CX/CAC 11/34/3 et | | |

| Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et la certification, et aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage | CCFICS | continue | apparentés adoptés aux différentes étapes | | CX/EXEC 11/65/2 | | |
| 1.5 Élaborer des directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur non humain pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens | Comités du Codex compétents existants, Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens | Achèvement au plus tard en 2011 | Directives pour l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur non-humain pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens | Activité achevée | Projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire pour adoption par la Commission (trente-quatrième session) (Voir REP 11/AMR) | | |
| 1.6 Envisager des cadres novateurs de gestion des risques | CCRVDF, CCPR | Achèvement au plus tard en 2009 | Rapports du CCRVDF et du CCPR respectivement au Comité exécutif et à la Commission | En cours | <u>CCRVDF</u> : travail en cours sur l'élaboration de recommandations en matière de gestion des risques et de communication sur les risques pour les médicaments vétérinaires sans DJA et/ou LMR - examen de tous les facteurs pris en compte pour établir les DJA et recommander les LMR (Voir note) <u>CCPR</u> : Révision des | | |

| Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents | | | | | | | |
|--|--|-------------------|--|--------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| | | | | | Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR (Approches envisageables pour la Procédure d'examen périodique) Projet pilote relatif à la recommandation de LMR par la JMPR aux gouvernements nationaux ou à d'autres autorités d'enregistrement régionales pour une substance chimique soumise à une révision conjointe mondiale (Voir note) | | |
| 1.7 Encourager la FAO et l'OMS à étoffer leurs programmes de renforcement des capacités | Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif et Comités FAO/OMS de coordination | Activité continue | Rapport de la FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux comités de coordination | En cours | Voir CX/CAC 11/34/15-Add.1 | | |
| 1.8 Publier et diffuser le Codex Alimentarius | Secrétariat du Codex, points de contact du Codex | Activité continue | Publication et diffusion du Codex Alimentarius | En cours | Les normes et textes apparentés mis à jour (après la trente-troisième session de la Commission) ont été publiés sur le site web du Codex et le nouveau CD-ROM sera disponible à | | |

| Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents | | | | | | | |
|---|-----------------------------|-------------------|--|--------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| | | | | | la Commission. Plusieurs publications par domaine thématique sont en cours d'élaboration. Un projet concernant la mise à jour et la traduction des normes Codex en arabe et en russe est en cours et les normes sont publiées sur le site web du Codex à mesure qu'elles sont prêtes. La traduction en chinois se poursuit en coopération avec le point de contact du Codex pour la Chine. | | |

| Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques | | | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 2.1 Examiner la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents | CCGP | Achèvement au plus tard en 2011 | Rapport du CCGP à la Commission sur les examens menés à bien. | Activité achevée | Voir note | | |
| 2.2 Examiner les principes de l'analyse | Commission du Codex | Achèvement au | Rapport des comités concernés sur | En cours. Lancé à la | Le CCFA a estimé que le modèle de présentation | | |

| Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques | | | | | | | |
|--|---|-------------------|---|--------------------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| des risques élaborés par les Comités du Codex compétents | Alimentarius, Comité exécutif, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSU | plus tard en 2013 | l'examen achevé, en tenant compte des activités 2.1 et 2.3. | vingt-sixième session du CCGP (2010) | <p>actuel de ses principes d'analyse des risques convenait.</p> <p>Le CRVDF a décidé de réviser les <i>Principes d'analyse appliqués par son Comité</i> ainsi que la <i>Politique d'évaluation des risques pour l'établissement des LMR concernant les médicaments vétérinaires</i>.</p> <p>CCPR: travail en cours sur la révision des Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR.</p> <p>Le CCCF a décidé d'élaborer des principes d'analyse des risques distincts pour les contaminants et les toxines naturelles dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale et d'étudier s'il était nécessaire de spécifier l'applicabilité des principes aux aliments de consommation animale.</p> <p>Le CCFH est convenu de réviser ses principes et procédures d'analyse des</p> | | |

| Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques | | | | | | | |
|---|--|---------------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| | | | | | risques afin de les simplifier. (Voir note) | | |
| 2.3 Renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS | CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSU | En cours | Inclus dans le Rapport comme demandé au point 2.2. | En cours | Voir CX/CAC 11/34/15 | | |
| 2.4 Examiner la série de critères recommandés à la FAO et à l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex. | Comité exécutif | Achèvement au plus tard en 2009 | Rapport présenté par le Comité exécutif à la Commission avec la recommandation de mieux harmoniser les priorités et les ressources | Activité achevée | | | |
| 2.5 Encourager les pays à transmettre leurs demandes d'avis scientifiques à la FAO/à l'OMS par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius | Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, tous les organes subsidiaires | Activité continue | Rapports de la FAO et de l'OMS sur les demandes d'avis scientifiques reçues directement des pays comparées aux demandes reçues par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius. | En cours | Voir CX/CAC 11/34/15 Voir note | | |

| Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques | | | | | | | |
|---|--|-------------------|--|--------------------------|----------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 2.6 Encourager la FAO et l'OMS à assurer une formation et un renforcement des capacités pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments | Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Comités FAO/OMS de coordination et Membres du Codex | Activité continue | Rapport présenté par la FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux comités de coordination | En cours | Voir CX/CAC 11/34/15-Add.1 | | |

| Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail | | | | | | | |
|--|-----------------------------|--|---|--------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 3.1 Examiner les critères d'établissement des priorités de travail et les procédures de l'examen critique effectué par le Comité exécutif | Comité exécutif, CCGP | Achèvement au plus tard en 2009 Achèvement au plus tard en 2011 | Rapport du Comité exécutif sur l'analyse du processus d'examen critique. Si une révision s'avère nécessaire, réviser les critères régissant l'établissement des priorités des travaux (CCGP) | Activité achevée | Voir note | | |
| 3.2 Assurer une gestion efficace des normes | Comité exécutif | Activité continue | Rapport sur le respect du calendrier fixé pour l'élaboration des normes (associé au | En cours | Voir CX/EXEC 11/65/2 et CX/EXEC 11/65/3 (examen critique) | | |

| Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| | | | processus d'examen critique) | | | | |
| 3.3 Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité | Tous les comités s'occupant de questions générales et d'autres organes subsidiaires, selon le cas | Achèvement des critères au plus tard en 2008 Examen des critères à compter de 2008 | Critères de prise de décision et de fixation des priorités par le Comité Confirmation de la révision des critères début 2008 | Activité achevée Critères pour la prise de décision CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCMMP, CCMAS, CCRVDF Critères pour la fixation des priorités CCFH, CCFA, CCCF, CCRVDF, CCPR, CCMMP | Les autres comités considèrent que les critères généraux pour la fixation des priorités sont adéquats. CCPFV et CCFFV: Voir note | | |
| 3.4 Analyser les approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex | Soit par le Secrétariat du Codex, soit par un consultant pour la prochaine étape (3.5) | Achèvement au plus tard en 2009 | Rapport présenté au Comité exécutif et à la Commission sur l'analyse des approches de gestion des travaux | Activité achevée | Voir rapport de la soixante-quatrième session du Comité exécutif (2010) (ALINORM 10/33/3A, par. 66-114). | | |

| Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 3.5 Adopter des approches dont on sait qu'elles facilitent l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex au niveau des organes subsidiaires qui n'utilisent pas actuellement ces approches | Comité exécutif et Commission du Codex Alimentarius | Achèvement au plus tard en 2011 | Adoption par la Commission des approches de gestion des travaux. | En cours | Démarré à l'achèvement de l'activité 3.4 Voir Note | | |
| 3.6 Enregistrer toutes les demandes d'avis scientifiques en les classant par ordre de priorité | Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius, FAO et OMS | Activité continue | Rapport complet sur l'enregistrement de toutes les demandes d'avis scientifiques, présenté par la FAO/OMS à la Commission du Codex Alimentarius | En cours | Voir CX/CAC 11/34/15 | | |
| 3.7 Évaluer la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace | Secrétariat du Codex, Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius, | Achèvement au plus tard en 2009 | Rapport du Secrétariat à la Commission du Codex, sur le personnel et d'autres ressources fondamentales | Activité achevée | À sa trente-troisième session (2010), la Commission a terminé l'examen de l'évaluation du Secrétariat du Codex (Voir ALINORM 10/33/REP par. 159-189) | | |

| Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------------|--|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 3.8 Rationaliser les travaux du Codex sur les produits | Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius, | Achèvement au plus tard en 2010 | Application effective des décisions de la Commission sur la rationalisation des travaux du Codex sur les produits grâce à la réforme de la structure des organes subsidiaires du Codex | Activité achevée. | Interrompue à la trente-deuxième session (2009) de la Commission | | À sa trente-deuxième session, la Commission a décidé d'interrompre l'examen de cette question. |

| Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes | | | | | | | |
|---|---|-------------------|---|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 4.1 Suivre les activités d'autres organes normatifs internationaux | Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex, organes subsidiaires | Activité continue | Rapport au Comité exécutif et à la Commission du Codex indiquant les complémentarités, les lacunes, les doubles emplois ou les incompatibilités avec les travaux d'autres organisations internationales | En cours | Voir CX/CAC 11/34/13 Voir Note. | | |
| 4.2 Encourager la prise en compte des travaux du Codex par | Secrétariat du Codex | Activité continue | Nombre de normes élaborées par d'autres organisations | En cours | Voir CX/CAC 11/34/13 | | |

| Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| les autres organes internationaux | | | internationales, mentionnant les normes et textes apparentés du Codex | | | | |
| 4.3 Encourager la prise en compte des travaux d'autres organes internationaux dans les travaux du Codex | Observateurs, Secrétariat du Codex | Activité continue | Nombre de normes du Codex élaborées en tenant compte d'apports identifiables d'autres organisations internationales | En cours | Voir CX/CAC 11/34/13 | | |
| 4.4 Envisager une coopération avec d'autres organisations internationales intergouvernementales compétentes | Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS, Secrétariat du Codex | Activité continue | Trouver le moyen de renforcer la coopération du CODEX avec l'OIE et la CIPV | En cours | Voir note | | |
| 4.5 Promouvoir la coordination interdisciplinaire aux niveaux national et régional | Membres du Codex, Comités de coordination FAO/OMS | Achèvement au plus tard en 2009 | Rapports des membres aux Comités régionaux de coordination sur les mécanismes et critères d'évaluation. | Activité achevée | Rapports des comités de coordination tenus en 2010-2011. Voir note | | |

| Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres | | | | | | | |
|---|-----------------------------|-------------------|--|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 5.1 Favoriser une | Commission du | Activité | Rapports de la | En cours | Voir CX/CAC 11/34/14. | | À sa trente- |

| Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres | | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--------------|--------------------------------|---|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| participation accrue des pays en développement au Codex | Codex Alimentarius, Comité exécutif | continue | FAO/OMS présentant l'analyse des mesures de renforcement de la participation prises dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex. | | Voir note | | troisième session, la Commission a décidé que les comités de coordination examineraient à nouveau l'Examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex en fonction des observations reçues en réponses à une série de questions. |

| Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres | | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| 5.2 Promouvoir la bonne utilisation des observations écrites dans le cadre de la procédure Codex | Membres du Codex, observateurs, Comité exécutif, Secrétariat du Codex | Activité continue | Rapports des pays hôtes sur les modalités de présentation des observations écrites en réponse aux lettres circulaires et respect par les présidents des directives concernant la conduite des réunions. | En cours | Le Secrétariat du Codex a envoyé un questionnaire sur les pratiques en vigueur pour l'examen des observations écrites transmises aux présidents et aux secrétariats des pays hôtes. Une compilation des réponses sera établie pour la soixante-sixième session du Comité exécutif. | | |
| 5.3 Évaluer l'efficacité des sessions des Comités du Codex tenues dans des pays en développement | Pays hôtes, Comité exécutif | Achèvement au plus tard en 2009 | Rapports des pays hôtes et hôtes conjoints sur la formule des hôtes conjoints. | Activité achevée | | | |
| 5.4 Renforcer les points de contact du Codex et les comités nationaux du Codex | Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex | Activité continue | Rapports de la FAO/OMS sur les pays dont la structure nationale et les points de contact du Codex ont bénéficié d'un soutien. | En cours | Rapports des comités de coordination tenus en 2010-2011. Voir note | | |
| 5.5 Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national | Commission du Codex Alimentarius, Membres du Codex, organes subsidiaires | Activité continue | Rapports des États Membres au titre des questions à l'ordre du jour des Comités régionaux sur la participation des organisations non | En cours | Rapports des comités de coordination tenus en 2010-2011. Voir note | | |

| Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres | | | | | | | |
|---|--|-------------------|---|--------------------------|--------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Activités | Parties responsables | Calendrier | Résultat/indicateurs mesurables | État d'avancement | Notes | Avis du Comité exécutif | Décision de la Commission |
| | | | gouvernementales au plan national. | | | | |
| 5.6 Améliorer la communication d'informations sur les travaux du Codex aux niveaux international et national | Secrétariat du Codex, OMS et FAO, points de contact du Codex, organes subsidiaires | Activité continue | Rapports du Secrétariat à la Commission du Codex Alimentarius sur l'utilisation accrue de matériel audio/de diffusion sur le web, l'amélioration des pages web, le recours plus fréquent à la distribution électronique de documents du Codex, etc. | Permanente | Voir note | | |

Notes du Secrétariat

Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents

Activités 1.1 à 1.5. Elles sont en cours et constituent des activités essentielles de la Commission. Elles font l'objet d'un suivi régulier grâce à l'Examen critique qui incombe au Comité exécutif.

Activité 1.6. Elle porte spécifiquement sur l'étude des cadres de gestion des risques à appliquer pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires et les pesticides, par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) respectivement.

Résidus de médicaments vétérinaires

À sa dix-neuvième session (septembre 2010), le CCRVDF a décidé de mettre sur pied un groupe de travail électronique avec pour mission de réviser et de mettre à jour les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF* et la *Politique d'évaluation des risques pour la fixation des LMR pour les médicaments vétérinaires*, en concentrant les efforts sur les points suivants: i) réviser la Section 3.2 « Évaluation des options de gestion des risques » afin de fournir au JECFA des orientations spécifiques, avec leurs justifications, sur la manière de produire et soumettre pour examen au Comité une fourchette de valeurs acceptables pour chaque LMR qui doit être fixée; ii) élaborer des recommandations en matière de gestion des risques et de communication sur les risques concernant les médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA n'a pas recommandé de DJA et/ou LMR, soit du fait de risques spécifiques pour la santé humaine ou du manque d'information; et iii) étudier le « formulaire de préoccupation » utilisé par le CCPR (REP 11/RVDF, par. 101, 116 et 18).

Reconnaissant la nécessité de commencer à travailler sur les recommandations concernant les médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA a clairement déterminé des risques pour la santé humaine, le Comité est convenu de constituer un groupe de travail électronique avec le mandat suivant: i) élaborer des recommandations de gestion des risques pour les médicaments pour lesquels le JECFA n'a pas recommandé de DJA et/ou LMR en raison des risques spécifiques qu'ils présentent pour la santé humaine; ii) les recommandations sur la gestion des risques devraient être fondées sur une évaluation de l'information disponible par le biais des rapports et des monographies du JECFA et des échanges avec les secrétariats du JECFA; et iii) les recommandations sur la gestion des risques devraient tenir compte des décisions de la dix-huitième session du CCRVDF selon lesquelles le chloramphénicol et le vert malachite ne devraient pas être administrés à des animaux destinés à la consommation (REP 11/RVDF, par. 115-116).

Résidus de pesticides

Le Comité est convenu d'étudier en priorité les propositions visant à réviser l'examen périodique et, si possible, de revoir le texte intégral des *Principes d'analyse des risques*, pour examen à la prochaine session (REP 11/PR par. 137).

Le projet pilote permettra à la JMPR 2011 de conduire avec une équipe mondiale conjointe un examen parallèle indépendant et de recommander des LMR avant que les gouvernements nationaux ou les autres autorités d'homologation n'en établissent, examen qui sera présenté au CCPR en 2012. La proposition consiste à piloter un nouveau processus qui implique un léger changement dans la manière dont la JMPR et le CCPR effectuent leur travail. Cette proposition, à savoir que la JMPR recommande des LMR avant les gouvernements nationaux ou d'autres autorités d'homologation régionales, devrait permettre de mieux harmoniser la sélection des seuils et l'établissement de LMR à l'échelle mondiale. Le processus de révision conjointe mondiale tente d'harmoniser la sélection des seuils et l'établissement de LMR, dans la mesure du possible, parmi les autorités nationales et régionales. Étendre ce processus au Codex permettrait de regrouper toutes les compétences disponibles au niveau mondial, dans un processus de normalisation internationale de sorte que la sélection des seuils et les LMR soient aussi harmonisées que possible au niveau international. Cela permettrait de résoudre des questions techniques de manière rapide et efficace (ALINORM 10/33/24, par. 202).

Activité 1.7. Elle est en cours. Les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS sont présentées dans le document CX/CAC 11/34/15-Add.1. Ces activités sont aussi examinées régulièrement par les Comités de coordination FAO/OMS.

Activité 1.8. Elle est mise en œuvre par le Secrétariat du Codex comme activité continue, y compris par le biais du site web du Codex. Tous les points de contact du Codex jouent un rôle important dans la publication et la diffusion du Codex Alimentarius au niveau national.

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques

Activité 2.1. À sa vingt-sixième session (2010), le Comité sur les principes généraux s'est penché sur une étude des principes de l'analyse des risques et a conclu que les politiques d'analyse des risques élaborées par les comités du Codex étaient en règle générale cohérentes avec les Principes de travail pour l'analyse des risques, ce qui mettait un terme à l'Activité 2.1. Le Comité est également convenu de transmettre aux comités concernés les éléments présentés dans la lettre circulaire CL 2010/1-GP pour examen et révision de leurs politiques d'analyse des risques, avec lesquelles débiterait l'**Activité 2.2** (ALINORM 10/33/33, par. 55).

Activité 2.2

Comité sur les additifs alimentaires

Le Comité est convenu que la présente structure de ses principes d'analyse des risques était adéquate, et qu'il ne voyait pas la nécessité de restructurer ou de réviser les principes à l'heure actuelle. Le Comité a par conséquent considéré que l'activité 2.2 était terminée.

Le Comité est convenu que des principes d'analyse des risques distincts pour le CCFA et le CCCF seraient utiles afin de permettre que les textes se développent de façon indépendante selon les besoins de chaque comité. Par conséquent, le Comité a demandé au Secrétariat du Codex de préparer un projet des principes d'analyse des risques appliqués par le CCFA, sur la base des principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments actuels, en éliminant toute référence au CCCF pour examen lors de la prochaine session (REP11/FA, par. 9-12).

Comité sur les contaminants présents dans les aliments

Le Comité est convenu qu'aucune mesure ne s'imposait au regard de la révision des principes, mais étant donné la décision prise par le CCFA à sa quarante-troisième session, visant à établir une distinction entre les principes d'analyse des risques sur les additifs alimentaires et ceux sur les contaminants, a décidé de procéder à cette séparation (REP11/CF, par.7).

Comité sur l'hygiène alimentaire

Le Comité est convenu de réviser ses principes et procédures d'analyse des risques afin de les simplifier conformément à l'Activité 2.2 et en tenant compte des recommandations formulées dans la lettre circulaire CL 2010/1-GP (REP11/FH, par. 6).

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

(Voir Activité 1.6)

Comité sur les résidus de pesticides

Le Comité est convenu que la révision des principes d'analyse de risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, en ce qui concerne sa cohérence avec les principes de travail pour l'analyse de risques et son applicabilité aux produits destinés à l'alimentation des animaux, doit être examinée dans le cadre de la révision en cours des Principes d'analyse de risques qui doivent être définitivement mis au point par le Comité à sa quarante-quatrième session en 2012 (REP11/PR, par. 8 et 137).

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

Le Comité a décidé que la révision des principes de l'analyse des risques nutritionnels ne s'imposait pas étant donné qu'ils avaient été adoptés en 2009 et qu'il était encore trop tôt pour les réviser (REP 11/NFSDU, par. 12).

Activité 2.5. En cours. Le document CX/CAC 11/34/15 fournit une liste de demandes d'avis scientifiques adressées à la FAO et à l'OMS. Toutes les demandes d'avis scientifiques en rapport direct avec les travaux du Codex en 2010-2011 émanaient des organes subsidiaires du Codex. La FAO et l'OMS ont organisé d'autres réunions d'experts qui ne concernaient pas directement les travaux du Codex.

Activité 2.6. En cours. Les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS en matière d'analyse des risques sont présentées dans le document CX/CAC 11/34/15-Add.1. Ces activités sont aussi examinées périodiquement par les Comités FAO/OMS de coordination.

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail

Activité 3.1. À sa soixante et unième session (2008), le Comité exécutif est convenu qu'il était prématuré de formuler des propositions concrètes sur la façon d'entamer l'examen de ces critères et procédures et il a décidé de réexaminer cette question une fois que ce Comité aurait acquis plus d'expérience de la conduite de l'examen critique (ALINORM 08/31/3A, par. 133).

La Commission a adopté en 2010, l'amendement des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* et de nouvelles *Directives sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits* sur proposition du Comité exécutif (ALINORM 10/33/3, Annexe II).

Activité 3.3. Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité

Tous les comités ont examiné cette question et formulé une réponse, qu'ils aient élaboré des critères spécifiques ou confirmé que les critères généraux étaient suffisants.

Comité du Codex sur les fruits et légumes frais

Mise au point de critères de prise de décisions et de fixation des priorités pour l'élaboration (y compris la révision et l'amendement) des normes du Codex sur les fruits et légumes frais

Le Comité a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer des critères spécifiques de prises de décisions et de fixation des priorités étant donné que les orientations données par le Manuel de procédure étaient suffisantes et que les retards constatés dans l'établissement des normes n'étaient pas dus à l'absence de critères spécifiques (REP11/FFV, par. 12).

Comité du Codex sur les fruits et légumes traités

Mise au point de critères de prise de décisions et de fixation des priorités pour l'élaboration (y compris la révision et l'amendement) des normes du Codex sur les fruits et légumes transformés

Le Comité a réaffirmé sa décision antérieure de ne pas définir de critères spécifiques supplémentaires pour l'établissement des priorités de travail, au motif que les Critères régissant l'établissement des priorités des travaux du Manuel de procédure se sont avérés suffisantes pour établir les priorités des futurs travaux (REP11/PFV, par. 16-18).

Activité 3.4. L'examen des méthodes de gestion du travail s'est achevé à la soixante-quatrième session du Comité exécutif (2010) (ALINORM 10/33/3A, par. 66-114), qui a recommandé aux comités du Codex d'envisager d'adopter les bonnes pratiques définies au titre de l'Activité 3.4 et les recommandations pertinentes ont été transmises aux comités concernés, démarrant ainsi l'Activité 3.5.

Activité 3.8. À sa trente-deuxième session (2009), la Commission a décidé d'interrompre « l'examen du regroupement ou de la dissolution de comités existants » (ALINORM 09/32/REP, par. 223-228).

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes

Note générale: À la demande du Comité exécutif (soixante-troisième session), les informations contenues dans le document CX/CAC 11/34/12 seront présentées pour le suivi des activités 4.1 à 4.3.

Activité 4.1. Activité mise en œuvre dans le cadre de l'examen d'un document de travail (CX/CAC 11/34/12) et plusieurs documents présentés pour information à la Commission. Les informations concernant les activités de l'OIE, de l'OMC, de l'AIEA et de l'ISO sont présentées à chaque session de la Commission, tandis que les informations sur les activités d'autres organisations internationales sont présentées à la Commission, le cas échéant.

Activité 4.2. Pour mettre en œuvre cette activité, le Secrétariat du Codex participe de façon régulière ou occasionnelle, pour des sujets d'intérêt spécifique, aux réunions pertinentes d'autres organisations normatives internationales, ou présente des contributions écrites, principalement pour attirer l'attention d'autres organisations sur les normes existantes ou les activités en cours du Codex.

Activité 4.4. Les *Directives relatives à la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et des organisations internationales intergouvernementales pour l'élaboration de normes et de textes apparentés* définissent les modalités de coopération avec les OIG. Des informations concernant la collaboration avec l'OIE et la CIPV seront présentées à la Commission.

Activité 4.5. Les comités FAO/OMS de coordination ont fait le point sur cette activité au cours de leurs sessions qui se sont tenues en 2010-2011.

Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest

Le Comité de coordination a observé que plusieurs pays avaient déjà mis en place des dispositifs efficaces pour promouvoir la coordination interdisciplinaire, notamment des procédures destinées à favoriser l'intégration et la participation des parties intéressées aux travaux du Codex, de même que des mécanismes efficaces de communication visant à garantir l'établissement de positions communes, à l'échelle des gouvernements, sur toutes les questions relevant du Codex. Le Comité a noté par ailleurs qu'il convenait d'améliorer la coordination au niveau régional (REP 11/NASWP, par. 30).

Comité de coordination pour l'Europe

Le Comité a noté que, comme il ressort des réponses formulées par écrit et oralement, des mécanismes efficaces de coordination étaient en place dans de nombreux pays et dans l'Union européenne et qu'ils permettaient d'assurer une coordination interdisciplinaire sur les questions ayant trait aux normes alimentaires (REP 11/EURO, par. 8).

Comité de coordination pour l'Asie

Le Comité a noté que cette activité était très importante, en particulier dans le contexte des débats en cours sur les normes privées, et que la coordination interdisciplinaire devrait être renforcée aux niveaux national et régional afin d'éviter les doubles emplois et l'élaboration de normes contradictoires (REP 11/ASIA, par. 24).

Comité de coordination pour l'Afrique

Le Comité de coordination a pris note des observations fournies par écrit au sujet de l'activité 4.5 et a observé que des mécanismes avaient été établis pour promouvoir la coordination interdisciplinaire au niveau national (REP11/AFRICA, par. 24).

Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Comité a pris note des observations fournies par écrit sur l'activité 4.5 et l'activité 5.5 du Plan stratégique et n'a pas eu d'autres observations à formuler sur ces questions (REP11/LAC, par. 51).

Comité de coordination pour le Proche-Orient

Aucune observation.

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres

Activité 5.1. Activité en cours. Le rapport sur le Fonds fiduciaire FAO/OMS est présenté dans le document CX/CAC 11/34/14.

Activité 5.4. Les comités FAO/OMS de coordination ont fait le point sur cette activité au cours de leurs sessions qui se sont tenues en 2010-2011. Cette activité est appuyée par l'activité 5.6.

Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest: REP11/NASWP, par. 85-89.

Comité de coordination pour l'Afrique: REP 11/AFRICA, par. 55-73.

Comité de coordination pour l'Europe: REP 11/EURO, par. 62-73.

Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes: REP 11/LAC, par. 94-109.

Comité de coordination pour l'Asie: REP 11/ASIA, par. 80-81.

Comité de coordination pour le Proche-Orient: REP 11/NEA, par. 109.

Activité 5.5. Les comités FAO/OMS de coordination ont fait le point sur cette activité au cours de leurs sessions qui se sont tenues en 2010-2011.

Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest

Le Comité de coordination a noté que plusieurs pays s'étaient déjà dotés de mécanismes visant à associer les parties prenantes concernées aux processus nationaux du Codex, et avait notamment réalisé des brochures, créé des sites web thématiques et engagé des consultations avec les acteurs intéressés. Il a estimé en particulier que les pays insulaires du Pacifique devaient favoriser la participation des associations de consommateurs (REP 11/NASWP, par. 31).

Comité de coordination pour l'Europe

Le Comité a noté que, comme en témoignaient les réponses formulées par écrit et oralement, les ONG participaient activement aux travaux du Codex dans de nombreux pays et dans l'Union européenne. Le Comité s'est félicité de cette évolution positive et a encouragé les pays qui n'associaient pas pour l'instant les ONG à leurs travaux, à mettre en place les mécanismes voulus (REP 11/EURO, par. 9).

Comité de coordination pour l'Asie

Le Comité a noté que les autorités nationales devaient renforcer la participation des organisations non gouvernementales (ONG) au niveau national. Il a été suggéré de mettre l'accent sur l'importance de la collaboration et de la participation des ONG au travail du Codex dans le cadre du prochain Plan stratégique et de repérer des mécanismes permettant d'impliquer un plus grand nombre d'ONG, en particulier les consommateurs (REP 11/ASIA, par. 25).

Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Voir Activité 4.5.

Comité de coordination pour l'Afrique

Le Comité a noté que des mécanismes avaient été mis en place pour promouvoir la participation des ONG au niveau national (REP11/AFRICA, par. 24).

Comité de coordination pour le Proche-Orient

Le Comité a noté les observations de la délégation égyptienne, à savoir que des mécanismes de coopération étaient en place mais qu'il était procédé à leur révision afin de répondre aux besoins. Ils continuaient de veiller à ce que les ONG participent et reçoivent tous les documents du Codex (REP 11/NEA, par. 35).

Dans le cadre de l'**Activité 5.6**, le Secrétariat du Codex a remanié le site web afin d'améliorer sa fonctionnalité et d'inclure des fonctions interactives. Le nouveau site sera disponible en ligne dès la mi-juin 2011 mais le site web actuel continuera d'être accessible pendant encore au moins six mois. Les usagers pourront ainsi tester le nouveau site tout en étant assuré de pouvoir accéder comme d'habitude aux informations; des observations pourront être formulées et les ajustements voulus seront effectués. Parallèlement, des essais des fonctions interactives seront effectués avec certains points de contact du Codex.

Dans l'ensemble, le processus d'élaboration du nouveau site a été lent en raison du manque de ressources au sein de la FAO et de la restructuration des divisions internes concernées.

La nouvelle vidéo du Codex « Based on science – built on trust » a été publiée en format DVD après la trente-troisième session de la Commission.

Le Secrétariat du Codex examinera avec les points de contact du Codex et d'autres utilisateurs la nécessité d'autres matériels d'information ainsi que l'utilité des bulletins d'information et des enregistrements audio du Comité exécutif et de la Commission. Il présentera les résultats de cette analyse au Comité exécutif à sa soixante-sixième session.